AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1594
FR0010266601-FS0622

21 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BULL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 octobre 2013, complété par un courrier reçu le 18 octobre 2013, la société par actions simplifiée Crescendo Industries[1] (123 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 25 septembre 2013, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société BULL et détenir, à cette date et à ce jour, 24 222 500 actions BULL représentant autant de droits de vote, soit 19,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société BULL suite à une levée d'options de souscription d'actions BULL.

[1] Détenue à hauteur de 30,81% par la société Zephyros Invest SA (elle-même contrôlée par M. Dominique Lesourd), à hauteur de 30,77% par la société Andromède (elle-même contrôlée par la famille Hériard Dubreuil) et, à hauteur de 12,71% par Reinnav (elle-même contrôlée par M. Philippe Vannier).

[2] Sur la base d'un capital composé de 121 181 147 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.